

# **Webinaire Caf**

La place des RPE dans le SPPE

Réseau départemental petite enfance  
Mardi 02 décembre 2025





# Sondage

Vous pouvez répondre à la question

# Ordre du jour



**Intro :** Bilan Sphinx RPE 2024 pour l'Eure

**01**

**Référentiel RPE**

2021

Et après ...

**02**

**Loi plein emploi**

**03**

**L'observatoire du jeune enfant**

**04**

**Le RPE et les MAM**

**05**

**Base documentaire  
monenfant.fr**

**06**

**Rapport IGAS**

# Intro

## Bilan RPE Sphinx 2024



**44 RPE ont eu une activité en 2024**

(2 % par rapport à 2023)



**51 ETP d'animateurs RPE en 2024**

(5 % par rapport à 2023)

Animateurs	2023	2024	Evol.
Nombre d'ETP d'animateurs RPE	48	51	5%
Nombre d'assistants maternels par ETP d'animateurs RPE	48,3	44,6	-8%

Changement d'animateurs sur les postes : postes vacants

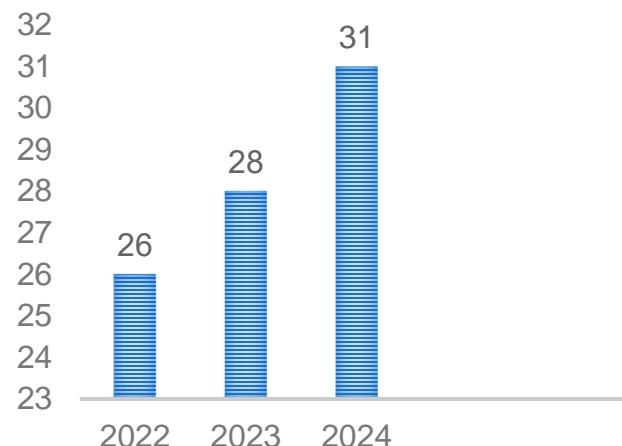
# Bilan RPE Sphinx 2024 – Fonctionnement du RPE

Jours d'ouverture du RPE	Effectif	Part
Lundi	41	93%
Mardi	43	98%
Mercredi	35	80%
Jeudi	42	95%
Vendredi	42	95%
Samedi	1	2%
	Effectif	%
RPE ouvrant moins de 100 jours	4	9%
RPE ouvrant entre 100 et 149 jours	5	11%
RPE ouvrant entre 150 et 199 jours	5	11%
RPE ouvrant entre 200 et 249 jours	26	59%
RPE ouvrant plus de 250 jours	3	7%

Itinérance	Effectif	%
RPE itinérant	31	70%
RPE non itinérant	13	30%



## ITINÉRANCE



# Bilan RPE Sphinx 2024 – Les animateurs

Nombre d'animateurs	Effectif	%
<b>Nombre total d'animateurs en ETP</b>	<b>50,9</b>	
dont hommes (en ETP)	1,0	2%

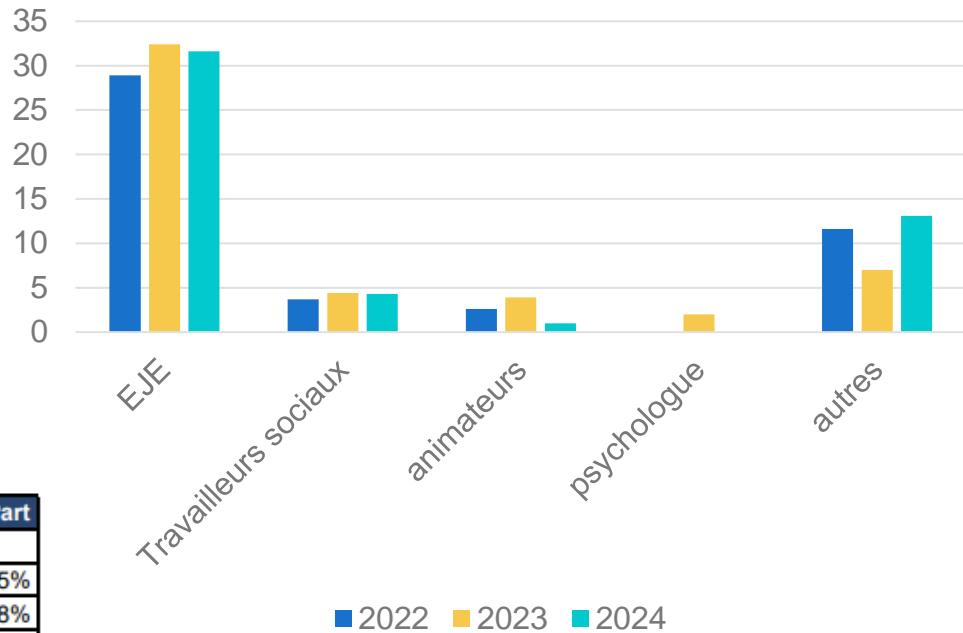
dont éducateurs de jeunes enfants (en ETP)	31,6	62%
dont travailleurs sociaux/conseillers en économie sociale familiale (en ETP)	4,3	9%
dont animateurs socioculturels (en ETP)	1,0	2%
dont psychologues (en ETP)	0,0	0%
dont infirmiers spécialisés ou non (en ETP)	1,0	2%
dont autres qualifications (en ETP)	12,1	24%

<b>Nombre total d'animateurs</b>	<b>61</b>	
dont présence depuis moins de 1 an dans le RPE	10	16%
dont présence entre 1 et 2 ans dans le RPE	7	11%
dont présence entre 2 et 5 ans dans le RPE	7	11%
dont présence entre 5 et 10 ans dans le RPE	17	28%
dont présence depuis plus de 10 ans dans le RPE	20	33%

Formation des animateurs du RPE	Effectifs	Part
<b>Nombre total d'animateurs ayant suivi une formation</b>	<b>36,6</b>	
Connaissance de l'enfant et de son développement	34,9	95%
Courants pédagogiques, activité pédagogiques à proposer à l'enfant	17,4	48%
Cadre réglementaire relatif à la fonction employeur/salarié	13,1	36%
Cadre réglementaire de la petite enfance et du Rpe	4,3	12%
Formation à la conduite de réunions, en communication	1,8	5%
Formation sur des logiciels (de gestion, de bureautique, ...)	10,1	28%
Formation en santé environnementale, aux démarches écologiques	5,2	14%
La gestion du handicap	7,4	20%
Premiers secours, sauveteur secouriste du travail, évacuation incendie...	9,6	26%
Accompagnement à la parentalité	15,3	42%
Autres	22,0	60%

36,6 ETP d'animateurs ont suivi une formation en 2024 (soit 72 % du total d'animateurs en ETP). Parmi eux, 95 % ont suivi une formation portant sur la connaissance de l'enfant et de son développement (34,9 ETP)

## Evolution des profils



36,6 ETP d'animateurs ont suivi une formation en 2024 (soit 72 % du total d'animateurs en ETP). Parmi eux, 95 % ont suivi une formation portant sur la connaissance de l'enfant et de son développement (34,9 ETP)

# Bilan RPE Sphinx 2024 – Le pilotage et l'ancrage

Comité de pilotage	Effectif	%
Un comité de pilotage s'est réuni au moins une fois en 2024 pour suivre l'activité du RPE	2	5%

Ancrage territoriale	Effectif	%
RPE implanté sur un territoire couvert par une CTG	43	98%
dont participe aux réflexions en lien avec la CTG	35	81%
Implication dans au moins une commission d'attribution des places en EAJE	26	59%
Implication dans le réseau départemental des Rpe	44	100%

Partenariats avec les structures du territoire	Effectif	Part
Bibliothèque, médiathèque, ludothèque	36	82%
Autre(s) Rpe	41	93%
Ecole maternelle	11	25%
Accueil de loisirs sans hébergement	26	59%
Ecole de musique, danse, conservatoire, activité culturelle ou sportive	23	52%
Etablissement d'accueil du jeune enfant	36	82%
EHPAD, maison de retraite	10	23%
Centre social	11	25%
Professionnels et structures du champ de l'accompagnement à la parentalité	22	50%
Associations ou syndicats représentatifs des parents-employeurs	9	20%
Associations d'assistants maternels	8	18%
Equipements en lien avec la nature, les animaux	33	75%



Identique 2022/2023

# Bilan RPE Sphinx 2024 – Le Rpe et les actions de communication

Actions de communication pour faire connaitre ses missions auprès des familles	Effectif	%
Mise en place d'actions	43	98%
<b>Actions :</b>		<b>Part</b>
Création ou mise à jour d'un site internet, padlet, blog	25	57%
Production de flyers, plaquette d'information, information sur des panneaux d'affichage	37	84%
Rédaction d'article dans les journaux locaux	19	43%
Communication de message,information sur une radio locale	0	0%
Communication sur les réseaux sociaux	33	75%
Campagne de communication via SMS, appels ou mailing	30	68%
Organisation de réunions d'information	14	32%
Organisation de portes ouvertes, participations à des forums	32	73%
Autres actions	21	48%

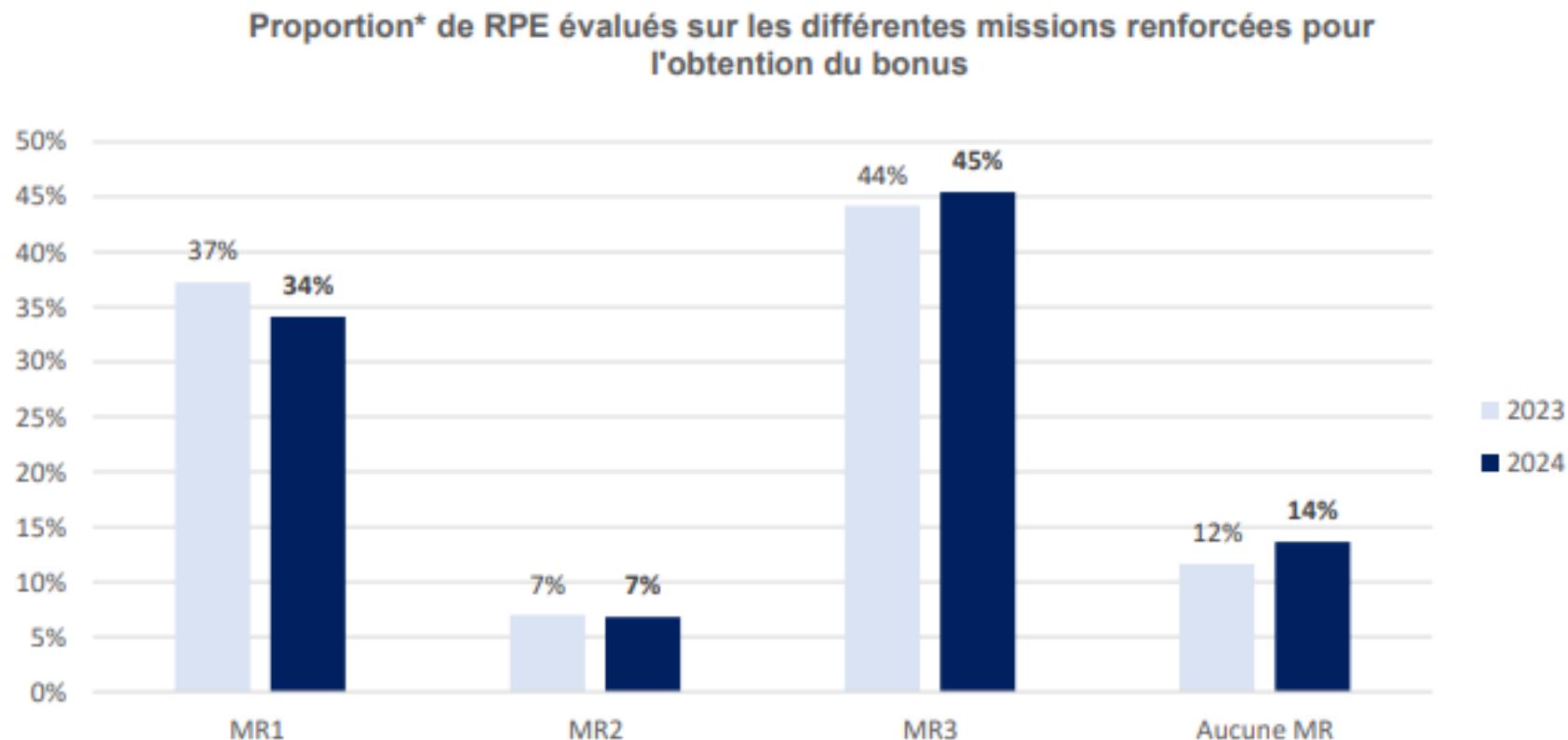
37% en 2023

67% en 2023

56 % en 2023

47 % en 2023

# Bilan RPE Sphinx 2024 - missions renforcées



\* ratio rapporté au nombre de RPE ayant eu une activité au cours de l'année

Note de lecture : En 2024, 34 % des RPE ont fait le choix d'être évalué sur la mission renforcée 1 (guichet unique), 7 % sur la mission renforcée 2 (analyse de la pratique) et 45 % sur la mission renforcée 3 (promotion renforcée de l'accueil individuel). 14 % des RPE ne se sont positionnés sur aucune mission renforcée en 2024 contre 12 % en 2023.

# Bilan RPE Sphinx 2024 – Informer les familles

Actions mises en place pour présenter les différents modes d'accueil	Effectif	Part
Organisation de rendez-vous individuels avec les familles (en face à face, par téléphone, par visio-conférence)	42	95%
Organisation de portes ouvertes	22	50%
Publications sur le site Internet, sur les réseaux sociaux	28	64%
Organisation de réunions d'information collectives	10	23%
Participation à des forums petite enfance	17	39%
Réalisation de supports de communication (plaquettes, affiches,...)	34	77%
Autres	8	18%



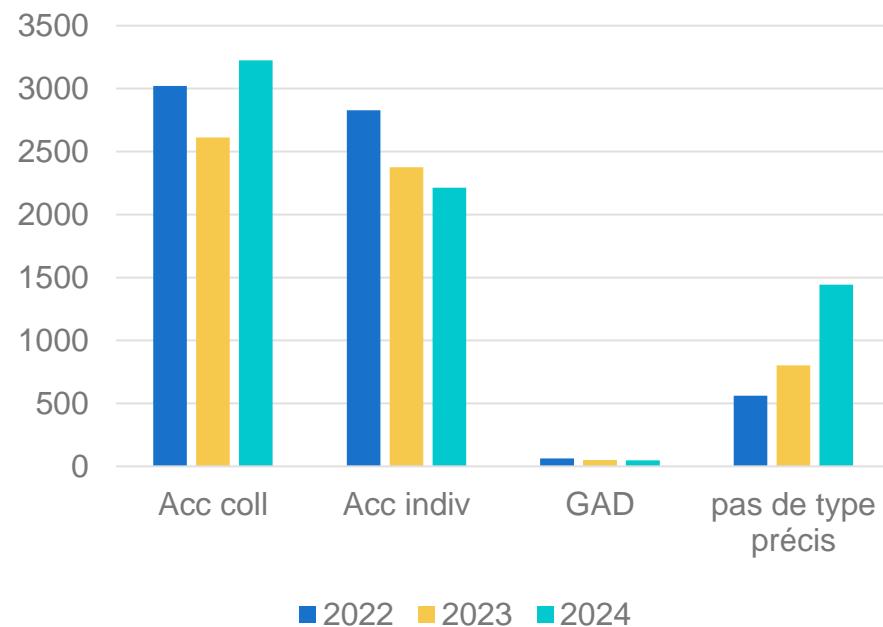
Mission renforcée "Guichet unique"	Effectif	%
RPE engagés sur la mission de guichet unique d'information	19	43%
dont RPE évalués sur la mission de guichet unique	15	79%
dont RPE étant l'unique porte d'entrée des demandes d'information des familles sur les modes d'accueil	15	100%

Site monenfant.fr	Effectif	Part
Habilitation pour recevoir les demandes d'information en ligne	36	82%
Recours au site pour présenter l'offre disponible	37	84%

monenfant.fr

# Bilan RPE Sphinx 2024 – Favoriser le recours à l'accueil individuel

Favoriser la mise en relation entre les parents et les professionnels	Effectifs	%
Nombre de demandes formulées par les familles	6 926	
dont en accueil collectif	3 224	47%
dont auprès d'un assistant maternel	2 212	32%
dont en garde à domicile	48	1%
dont pas de type d'accueil précis	1 442	21%
dont total de demandes spécifiques	1 032	
dont accueil en horaires spécifiques/atypiques	384	37%
dont accueil en urgence	316	31%
dont accueil d'enfants en situation de handicap	36	3%
dont accueil en périscolaire	177	17%
dont autres demandes	119	12%



# Bilan RPE Sphinx 2024 – Accompagner les professionnels

Actions en cas de difficulté pour répondre aux professionnels sur les questions concernant leur statut de salariés du particulier employeur	Effectif	%
Renvoi vers d'autres organismes	44	100%
<b>Dont redirection vers :</b>	<b>Nombre</b>	<b>Part</b>
Le centre Pajemploi	43	98%
La direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	42	95%
Vers les associations et fédérations représentatives des assistants maternels	31	70%
D'autres organismes	31	70%

Motifs des entretiens individuels (présentiel, visio, téléphone)	Effectifs
Les conditions d'accès et d'exercice du métier	1 001
Les passerelles entre les différents métiers	52
Le droit du travail	2 520
Les formations continues	808
Le fonctionnement du RPE	4 102
Les besoins de l'enfant (sommeil, alimentation,...)	790
Les gestes et les postures au travail	102
L'éveil et le développement du jeune enfant (aménagement de l'espace, étapes développement, compétences langagières, sociales, pré-mathématiques, lecture partagée...)	523
Les ressources du territoires (Laep, ludothèque, médiathèque...)	360
L'accompagnement des parents dans l'éducation et le développement de leur enfant	247
Autres sujets	962



# Bilan RPE Sphinx 2024 – Le Rpe et les MAM

Activité des MAM	Effectif	%
RPE connaissant le nombre de MAM en activité	40	91%
dont RPE connaissant le nombre d'assistants maternels y travaillant	38	95%
	Effectif	
Nombre de MAM connues du RPE en activité sur le territoire	38	
Nombre d'assistants maternels connus en activité au sein des MAM	116	

Fréquentation du RPE pour les temps d'information et d'échange par...	Effectif	%
Des assistants maternels exerçant en MAM	10	23%
Des professionnels de la garde d'enfants à domicile	4	9%

Accompagnement de projet de création de MAM	Effectif	Part
RPE ayant accompagné des projets de création de MAM	15	34%
dont par une identification des besoins du territoire	14	93%
dont par le montage administratif du projet	6	40%
dont par une aide au démarrage du projet	5	33%
dont par un autre accompagnement	3	20%
	Effectifs	
Nombre total de projets de création de MAM accompagnés	23	
dont accompagnement au titre du Piaje	2 (9%)	

Entre 2023 et 2024 il y a le même nombre de MAM mais plus d'AMA

2023

# Bilan RPE Sphinx 2024 – La participation des AMA

Fréquence de participation des assistants maternels	Effectif	%
Au moins une fois par semaine	34	79%
Deux fois par mois	9	21%
Une fois par mois	0	0%
Moins d'une fois par mois	0	0%

Organisation des ateliers d'éveil	Effectifs / heures
Nombre total d'ateliers d'éveil	5 058
Nombre moyen d'atelier par ETP	99,3
Temps moyen hebdomadaire consacré à l'organisation des ateliers	8,2
Durée moyenne hebdomadaire des ateliers	7,2

En baisse par rapport à 2023

Fréquentation	Effectif	%
RPE avec fréquentation des ateliers d'éveil par des assistants maternels de MAM	12	28%
RPE avec fréquentation des ateliers d'éveil par des professionnels de la garde à domicile	5	12%

En baisse par rapport à 2023

\* ratio rapporté au nombre d'enfants Caf et Msa de moins de 3 ans

\*\* ratio rapporté au nombre d'assistants maternels agréés ayant travaillé au moins 1 mois

# Bilan RPE Sphinx 2024 – L'analyse de pratiques

Analyse de la pratique	Effectif	%
RPE ayant organisé des séances d'analyse de la pratique avec les professionnels	4	9%

Mission renforcée d'analyse de la pratique	Effectif	Part
RPE engagés sur la mission d'analyse de la pratique	3	7%
dont RPE évalués sur la mission d'analyse de la pratique	3	100%
dont objectif 1 atteint (au moins 8 assistants maternels différents ont bénéficié d'atelier d'analyse de la pratique)	3	100%
dont objectif 2 atteint (au moins 6 séances d'analyse de la pratique organisées)	3	100%
dont mission renforcée atteinte	3	100%

Identique par rapport à  
2023

# Bilan RPE Sphinx 2024 – La sous-activité

Actions pour lutter contre la sous-activité	Effectif	Part
Aide à la rédaction du CV ou du projet d'accueil	23	52%
Le Rpe donne des conseils pour la réalisation des entretiens avec les familles	35	80%
Orientation vers des formations	42	95%
Orientation vers la PMI	42	95%
Organisation de temps de rencontre parents-professionnels	15	34%
Accompagnement des professionnels dans une perspective d'évolution de leur offre d'accueil	25	57%
Communication régulière sur les disponibilités des professionnels	37	84%
Incitation des professionnels à mettre leurs disponibilités régulièrement à jour sur le site monenfant.fr	41	93%
Partenariat avec pôle emploi/France travail ou un autre acteur de l'insertion socio-professionnelle	4	9%
Autres actions	15	34%

En baisse sur tous les items par rapport à 2023

# Bilan RPE Sphinx 2024 – La sous-activité

Actions de promotion	Effectif	Part
RPE ayant mis en place des actions de promotion de l'accueil chez un assistant maternel auprès des parents en recherche d'un mode d'accueil	26	59%
RPE ayant mis en place des actions de promotion du métier d'assistant maternel en direction de futurs/potentiels assistants maternels	24	55%

Mission renforcée de promotion renforcée de l'accueil individuel	Effectif	Part
RPE engagés sur la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel	20	45%
dont RPE évalués sur la mission de promotion renforcée de l'accueil individuel	20	100%
dont Objectif 1 atteint (réalisation dans l'année d'au moins une action de promotion dans le cadre de sa stratégie pluriannuelle)	20	100%
dont Objectif 2 atteint (établir une stratégie pluriannuelle de promotion de l'accueil individuel ou du métier d'assistant maternel)	20	100%
dont mission renforcée atteinte	20	100%

En baisse sur tous les items par rapport à 2023

01

# Référentiel RPE (2021)



Lien ici



# Petit rappel sur le référentiel

En 2021, dans le cadre de la réforme des modes d'accueil, l'ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 relative aux services aux familles renforce le rôle des Ram qui deviennent les « Relais petite enfance (Rpe), services de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Leurs missions, en particulier en direction des professionnels, sont enrichies et précisées par le décret n°2021-1115 du 25 août 2021.



# Les missions des RPE

## 1 Informer et accompagner les familles

- Informer les parents sur l'ensemble de l'offre d'accueil existante sur le territoire (collectif et individuel) **Privé ou public**
- Orienter les familles vers le mode d'accueil le plus adaptés à leurs besoins
- Valoriser l'offre de service du site **monenfant.fr** et répondre aux demandes en ligne
- Accompagner le recours à un assistant maternel ou garde à domicile.



## 2 Informer et accompagner les professionnels

- Informer et assister les professionnels dans le cadre de leurs démarches sur le site **monenfant.fr**
- Proposer des temps d'échange et d'écoute
- Accompagner la professionnalisation et l'amélioration continue des pratiques
- Lutter contre la sous activité subie des assistants maternels
- Promouvoir le métier d'assistant maternel.



Missions renforcées

# Les missions renforcées



## ★ Guichet unique

Le gestionnaire peut positionner le Rpe comme lieu unique d'information, de centralisation et de suivi des demandes d'accueil et d'orientation des familles..



## ★ Analyse de pratique

Offrir un cadre aux professionnels pour échanger, analyser et enrichir leurs pratiques par l'organisation de séances d'analyse de pratique de 15 participants maximum sur 3 séances annuelles minimum



## ★ Promotion de l'accueil individuel

Développer des partenariats, créer des outils de communication et organiser des journées de promotion de l'accueil individuel et du métier d'assistant maternel et de garde à domicile.

Les modalités de mise en œuvre de ces missions sont précisées au sein du référentiel national des Rpe. L'engagement du Rpe dans une mission renforcée peut donner lieu à un financement complémentaire de 3 000€.



# Sondage

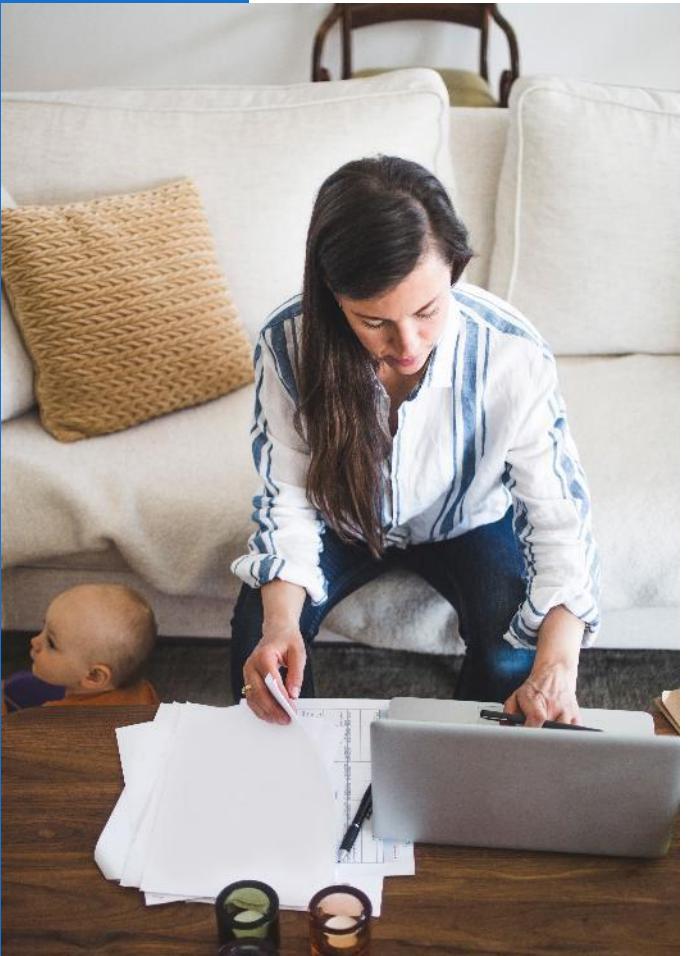
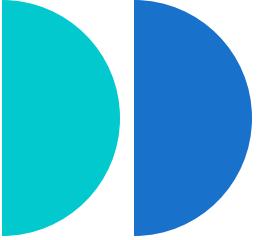
Vous pouvez répondre à la question

# Le nouveau référentiel RPE pour ... 2027

**Pas de nouveau référentiel RPE pour cette année !**

La parution du référentiel RPE ne sera pas prévue avant 2027, horizon fin de COG,  
du fait de différents paramètres :

- ✓ Le décret précisant **la mission d'intermédiation** ne sortira pas car le cabinet ministériel déplore de trop grandes incertitudes pour le moment s'agissant du volet juridique, budgétaire, et technique ;
- ✓ De fait, la mission intermédiation n'a pas vocation à intégrer une mission renforcée ;
- ✓ Il n'est plus pertinent de sortir une nouvelle version du référentiel dépossédé de ce changement, préférence de la branche famille de conserver pour l'heure, une version désormais comprise et appliquée par tous les RPE.
- ✓ Il faut donc intégrer dans vos missions les différentes lois et décrets, en plus de celles répertoriées dans le référentiel.



02

## **Le RPE et la loi plein emploi**



# Sondage

Vous pouvez répondre à la question



# Que dit la loi ?

La loi du 18 décembre 2023 pour le plein emploi a introduit des changements significatifs dans le cadre de l'accueil du jeune enfant en France.

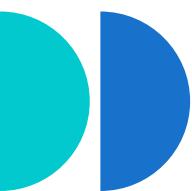
À partir du 1er janvier 2025, les communes et les intercommunalités deviendront les **autorités organisatrices de l'accueil du jeune enfant**.

Ces autorités sont responsables de plusieurs missions, notamment :

- ✓ Recenser les besoins des enfants de moins de 3 ans et de leurs familles.
- ✓ Informer et accompagner les familles ayant un ou plusieurs enfants de moins de 3 ans.
- ✓ Planifier le développement des modes d'accueil.
- ✓ Soutenir la qualité des modes d'accueil.

Les communes de plus de 10 000 habitants devront également établir et mettre en œuvre un **schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant** et créer un **relais petite enfance** d'ici le 1er janvier 2026.

Ces nouvelles obligations visent à garantir un accueil de qualité pour tous les enfants de moins de 3 ans, où qu'ils habitent, tout en assurant un niveau élevé de qualité, quel que soit le mode d'accueil choisi.





# Sondage

Vous pouvez répondre à la question

# Implications pour les Relais Petite Enfance (RPE)

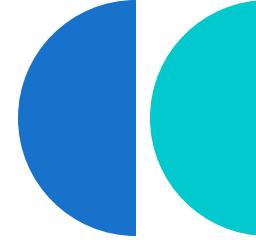


L'ambition du **service public de la petite enfance** est de proposer une **réponse globale aux besoins des enfants de moins de trois ans et de leurs parents**.

- Avec par exemple, Cette loi réaffirme le rôle structurant des RPE dans l'accompagnement des familles, des professionnels, et dans la coordination territoriale de l'accueil du jeune enfant.
- Les RPE sont également des acteurs clés dans le cadre de **l'Observatoire du jeune enfant** en contribuant à la remontée de données qualitatives et quantitatives sur les besoins, les pratiques et les évolutions du secteur. Une réduction de leur présence territoriale pourrait compromettre **cette mission d'observation et de pilotage**.

03

# L'observatoire du jeune enfant



## Ce que dit le référentiel :

### Observation des besoins sur le territoire

Le Rpe se situe au carrefour de l'offre et de l'expression des besoins d'accueil des familles. Il contribue en conséquence activement à l'observation des conditions locales d'accueil du jeune enfant sur son territoire. En recueillant les demandes et les besoins des parents, il a la capacité d'évaluer les besoins des parents et de déterminer les tendances relatives à la demande. Ces données peuvent être exploitées tant par les collectivités et les partenaires que par la Caf. A cet effet, le gestionnaire favorise la participation de l'animateur du Rpe aux réunions de préparation, de suivi et de bilan de la Ctg, et des groupes de travail ou commissions dédiées du Cdsf.

# Rappel de la loi et des objectifs du SDSF



Arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et les modalités de transmission de ces indicateurs



Le SDSF – Axe 1 – Fiche action 2 : L'observatoire du jeune enfant par CTG

## Objectifs

- ✓ Avoir une connaissance des besoins, des offres d'accueil et des perspectives de développement de places
- ✓ Sensibiliser les acteurs aux enjeux de la petite enfance
- ✓ Constituer un outil d'aide à la décision pour le déploiement des structures (élus)
- ✓ Déployer une offre d'accueil petite enfance en cohérence avec les besoins des territoires
- ✓ Avoir une démarche proactive au regard des développements économique des territoires

L'arrêté du 4 juillet 2024 fixant la liste des indicateurs communs aux schémas départementaux des services aux familles et leurs modalités de transmission a été publié au Journal officiel pour **une entrée en vigueur au 1er janvier 2025**. En définissant les indicateurs communs à tous les départements, ce texte renforce le rôle de pilotage des CDSF, sur le déploiement du **Service Public de la Petite Enfance (SPPE)** ainsi que sur le suivi de la politique de parentalité au niveau départemental.



# Sondage

Vous pouvez répondre à la question

## Un observatoire du jeune enfant ça sert à quoi ?

- »» Renforcer la qualité des services proposés
- »» Porter les missions que la loi confie aux AO
- »» Mettre en place une politique ambitieuse en matière d'accueil des jeunes enfants, de soutien à la parentalité et d'accompagnement des familles
- »»  C'est une boussole pour les politiques sur les territoires qui se déploie autour des axes suivants :
  - L'approfondissement de la connaissance des besoins à l'échelle de chaque territoire : qui s'appuie sur une cartographie de l'offre et la demande.
  - L'instruction des demandes d'avis préalables à l'ouverture de nouvelles capacités d'accueil, dans les conditions prévues par la loi et l'élaboration du schéma pluriannuel de maintien et de développement de l'offre d'accueil du jeune enfant.





# Sondage

Vous pouvez répondre à la question

# Quelles sont les données que le RPE doit recueillir ?

## L'accueil individuel

[Liens pour la trame de l'observatoire petite enfance](#)

5) Les offres d'accueil individuel				
	Données à receuillir / Indicateurs	Annuellement	Lors du renouvellement CTG	Par qui ?
SDSF	Nombre d'AMA agréées	x		PMI
	Nombre d'assistants maternels agréés et actives employés par un salarié du particulier-employeur au 31 décembre	x		RPE
SDSF	Nombre de places offertes par les assistants maternels employés par des particuliers	x		PMI
SDSF	Nombre de RPE	x		RPE
SDSF	Nombre d'ETP/ RPE	x		RPE
	Nombre d'AMA de + de 55 ans et de + de 60 ans	x		RPE
Typologie des accueils				
	Taux d'occupation	x		RPE
	Nombre de places régulier chez les AMA	x		RPE
	Nombre de places périscolaire chez les AMA	x		RPE
	Nombre de places horaires atypiques chez les AMA	x		RPE
	Nombre de places d'urgence chez les AMA	x		RPE
	Nombre de places occasionnel chez les AMA	x		RPE
	Nombre de places enfants en situation de handicap chez les AMA	x		RPE
	Nombre d'enfant AEEH accueillis	x		RPE
SDSF	Nombre de retraits d'agréments d'AM	x		PMI
SDSF	Nombre de demandes d'agrément d'AM au cours de l'année	x		PMI
SDSF	Nombre de 1ères demandes d'agrément au cours de l'année	x		PMI
SDSF	Nombre d'agréments d'AM délivrés au cours de l'année	x		PMI
SDSF	Nombre de premiers agréments d'AM délivrés au cours de l'année	x		PMI
SDSF	Nombre d'agréments d'AM retirés au cours de l'année	x		PMI
SDSF	Part des assistants maternels qui fréquentent un Relai petite enfance (RPE) partis en formation continue au cours de l'année	x		IPERIA / RPE
SDSF	Les missions renforcées choisies par les RPE	x		RPE
	Nombre de séances d'APP effectué par le RPE	x		RPE
SDSF	Nombre de Maison d'assistants maternels (MAM)	x		RPE
	Nombre d'AMA travaillant dans une MAM	x		RPE
	Nombre de places offertes en MAM	x		RPE
Analyse de l'accueil individuel				

p2 Sphinx RPE 2024

Données IMAJE

Travail d'observation  
du RPE sur l'offre  
individuel

Travail de partenariat à réaliser  
auprès des MAM / p5

# Quelles données le RPE doit connaître ?

6) Les offres d'accueil collectif et familial				
	Données à receuillir / Indicateurs	Annuellement	Lors du renouvellement CTG	Par qui ?
SDSF	Nombre d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) PSU	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de places offertes en Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) bénéficiant de la prestation de service unique (PSU)	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Taux d'occupation non modulé des EAJE PSU	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfants AEEH en EAJE PSU	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfant en parcours de détection handicap en EAJE PSU	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Typologie des accueils (régulier /atypique / urgence /occasionnel / insertion)	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
	EAJE PAJE			
SDSF	Nombre d'Etablissement d'accueil du jeune enfant (EAJE) PAJE	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de places offertes en EAJE pour lesquels les familles des enfants accueillis bénéficient de la Prestation d'accueil du jeune Enfant (PAJE)	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfants AEEH en EAJE PAJE	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfant en parcours de détection handicap en EAJE PAJE	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Typologie des accueils (régulier /atypique / urgence /occasionnel / insertion)	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
	Crèches d'entreprise			
SDSF	Nombre de crèche d'entreprise	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de places offertes en crèche d'entreprise	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfants AEEH en crèche d'entreprise	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfant en parcours de détection handicap en crèche d'entreprise	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Typologie des accueils (régulier /atypique / urgence /occasionnel / insertion)	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
	Structures familiales			
SDSF	Nombre de structure familiale	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de places offertes en structure familiale	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfants AEEH en structure familiale	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
	Etat des lieux des comission d'attribution des places			
SDSF	Nombre de comission	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de places attribuées	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de places refusées	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de demande sur liste d'attente	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
	Crèche AVIP			
SDSF	Nombre de crèches PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) »	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre de places PSU labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) »	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE
SDSF	Nombre d'enfant bénéficiant d'une place labellisées « à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) »	x		Chargés de coopération / RPE / EAJE

Travail de partenariat à réaliser auprès des EAJE PSU

Travail de partenariat à réaliser auprès des EAJE PAJE

Travail de partenariat à réaliser auprès des crèches entreprises

Travail de partenariat à réaliser auprès des structures familiales

Travail d'observation à mener en réseau

Travail de partenariat à réaliser auprès des EAJE PSU

## Mission 1 d'informations

### L'accueil collectif

# Quelles données le RPE doit connaître ?

7) Les offres de soutien à la parentalité			
	Données à receuillir / Indicateurs	Annuellement	Lors du renouvellement CTG
	Par qui ?		
	TPS		
	Nombre d'écoles maternelles	x	Chargés de coopération / RPE
	Nombre de classe TPS	x	Chargés de coopération / RPE
	Nombre d'enfant accueillis en TPS	x	Chargés de coopération / RPE
	LAEP		
SDSF	Nombre d'heures de fonctionnement des lieux d'accueil enfant-parent (LAEP)	x	Chargés de coopération / RPE
	CLAS		
SDSF	Nombre d'actions Contrat local d'accompagnement scolaire (CLAS)	x	Chargés de coopération / RPE
	REAAP		
SDSF	Nombre d'actions Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP)	x	Chargés de coopération / RPE
	LIEUX RESSOURCES		
SDSF	Nombre de lieux ressources à la parentalité (maison des familles, maison des parents, maison 1000 jours...)	x	Chargés de coopération / RPE
SDSF	Nombre de Référents familles (en ETP) dans les centres sociaux	x	Chargés de coopération / RPE
SDSF	Nombre d'espaces de rencontre	x	Chargés de coopération / RPE
	Analyse des offres de soutien à la parentalité		
8) Les demandes des familles			
	Données à receuillir / Indicateurs	Annuellement	Lors du renouvellement CTG
	Par qui ?		
	Quels outils utilisez-vous pour le receuil de demandes des familles ?	x	RPE
	Typologie et besoins des familles		
	Nombre de demande en accueil collectif	x	RPE
	Nombre de demande en accueil familiale	x	RPE
	Nombre de demande en accueil individuel	x	RPE
	Nombre de demande en accueil GAD	x	RPE
	Nombre de demande en accueil régulier	x	RPE
	Nombre de demande en accueil occasionnel	x	RPE
	Nombre de demande en accueil atypique	x	RPE
	Nombre de demande en accueil d'urgence	x	RPE
	Nombre de demande en accueil d'insertion professionnelle	x	RPE

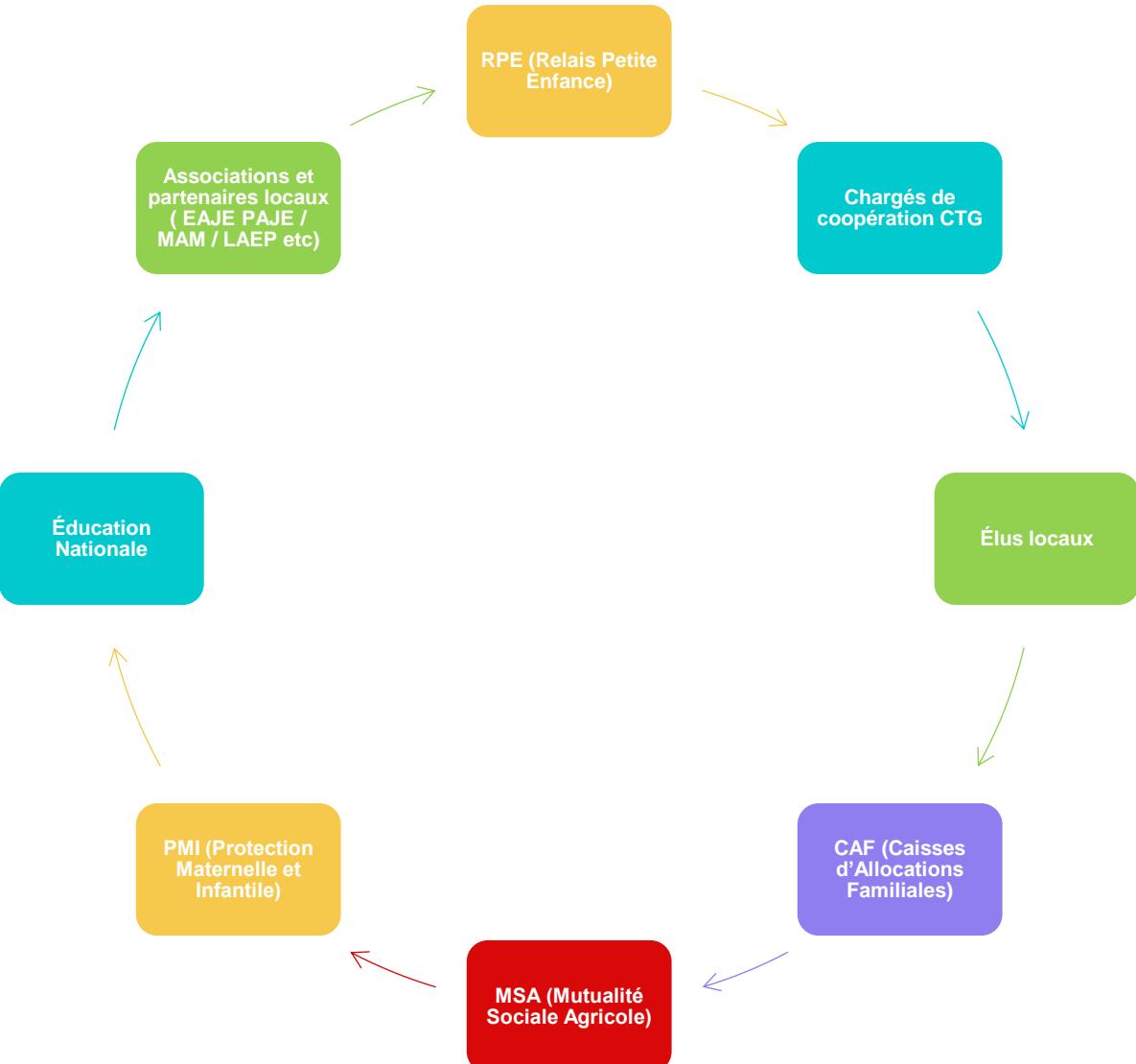
L'offre du soutien à la parentalité

Travail d'observation à mener en réseau parentalité

Les demandes des familles

Travail d'observation à mener en réseau

# Les acteurs pour réaliser un observatoire du jeune enfant



# Synthèse de l'Observatoire du jeune enfant

## Information préalable :

L'AO est chargée d'identifier les besoins du territoire et les modes d'accueil disponibles. Elle s'appuie sur le RPE, qui n'est pas l'acteur principal mais sert **d'outil pour l'AO**. Les collectivités doivent participer en donnant des orientations et des indications aux RPE

## Sa finalité :



Ces avantages montrent que l'observatoire est un outil essentiel pour mieux comprendre, piloter et anticiper l'offre d'accueil du jeune enfant sur un territoire.

# Synthèse de l'Observatoire du jeune enfant

Les conditions de réussite sont identifiées :



Un objectif partagé et lisible



Une articulation étroite avec les partenaires



Une reconnaissance institutionnelle du rôle des RPE



Une gouvernance claire et inclusive



Des outils adaptés et partagés



Des moyens humains suffisants

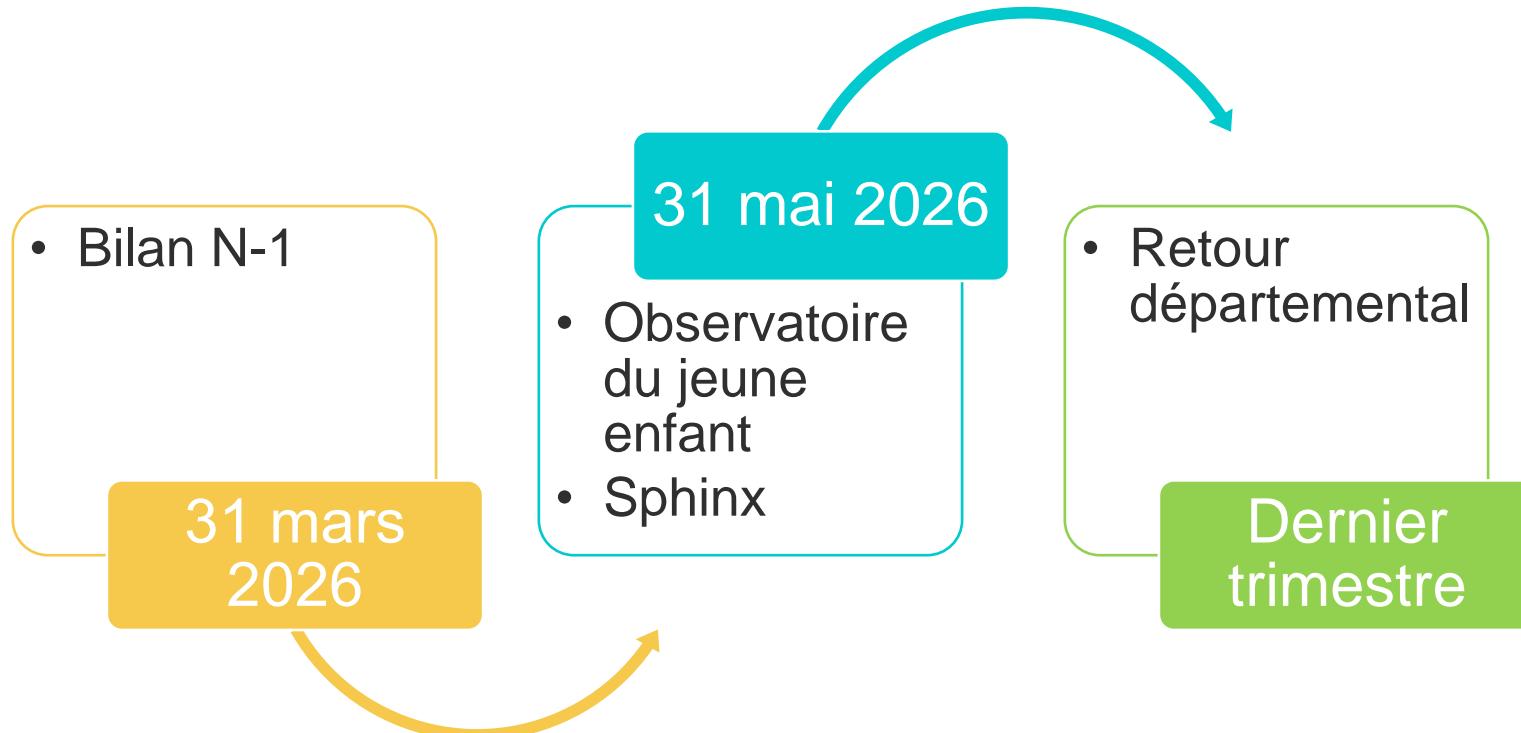


Fournir un accompagnement aux RPE



Le Guichet unique comme levier de reconnaissance et d'observatoire

# Rétroplanning de l'observatoire petite enfance



04

# Le RPE et les MAM





# Sondage

Vous pouvez répondre à la question

# Le rôle des RPE dans l'accompagnement des MAM

## 1. Informer les familles

Le RPE est un **lieu ressource** pour informer sur **tous les modes d'accueil du territoire, y compris les MAM**, afin d'aider les parents à choisir la solution la plus adaptée à leurs besoins.

Il valorise l'offre disponible via **monenfant.fr** et peut orienter les familles vers les MAM lorsqu'elles correspondent à leurs attentes.

## 2. Accompagner les professionnels

Les RPE offrent un **espace d'information, d'échanges et de soutien** pour les assistants maternels, qu'ils exercent à domicile ou **en MAM**.

Ils accompagnent la **professionnalisation** et l'amélioration des pratiques (ateliers, analyse de pratiques, formation continue). [

## 3. Favoriser la coopération locale ( observatoire du jeune enfant)

Les RPE participent à la **coordination des acteurs** (CAF, élus, PMI, **gestionnaires de MAM**) pour améliorer la qualité de l'accueil et anticiper les besoins.

En résumé : **le RPE informe, oriente** les familles vers les MAM et **soutient** les assistants maternels qui y travaillent.

## **Evolution en relation avec l'accompagnement des MAM par les RPE**



### **Rôle du RPE vis-à-vis de la MAM**

#### **Aide à l'amorçage du projet**

Information sur les aides financières Caf ;  
Elaboration du diagnostic territorial ;  
  
Mise en lien et organisation de réunion avec les partenaires pertinents ;  
  
Echanges autour du projet pédagogique et des valeurs éducatives ;  
  
Information et accompagnement à la rédaction du projet d'accueil, de la charte de fonctionnement et du règlement interne demandés par la Caf ;  
  
Information auprès des familles de l'ouverture de la MAM.

#### **Accompagnement au long cours**

Conseils sur la cohésion pédagogique, le travail collectif et l'émergence de conflits ;  
  
Echanges sur leurs droit et devoirs, sur leur relation contractuelle avec l'employeur ;  
  
Mise en lien avec d'autres MAM, ou d'autres modes d'accueil afin de les intégrer à l'offre d'accueil globale ;  
  
Animation du réseau de professionnels (forums, journées pédagogiques...).

# Financement PIAJE pour les MAM

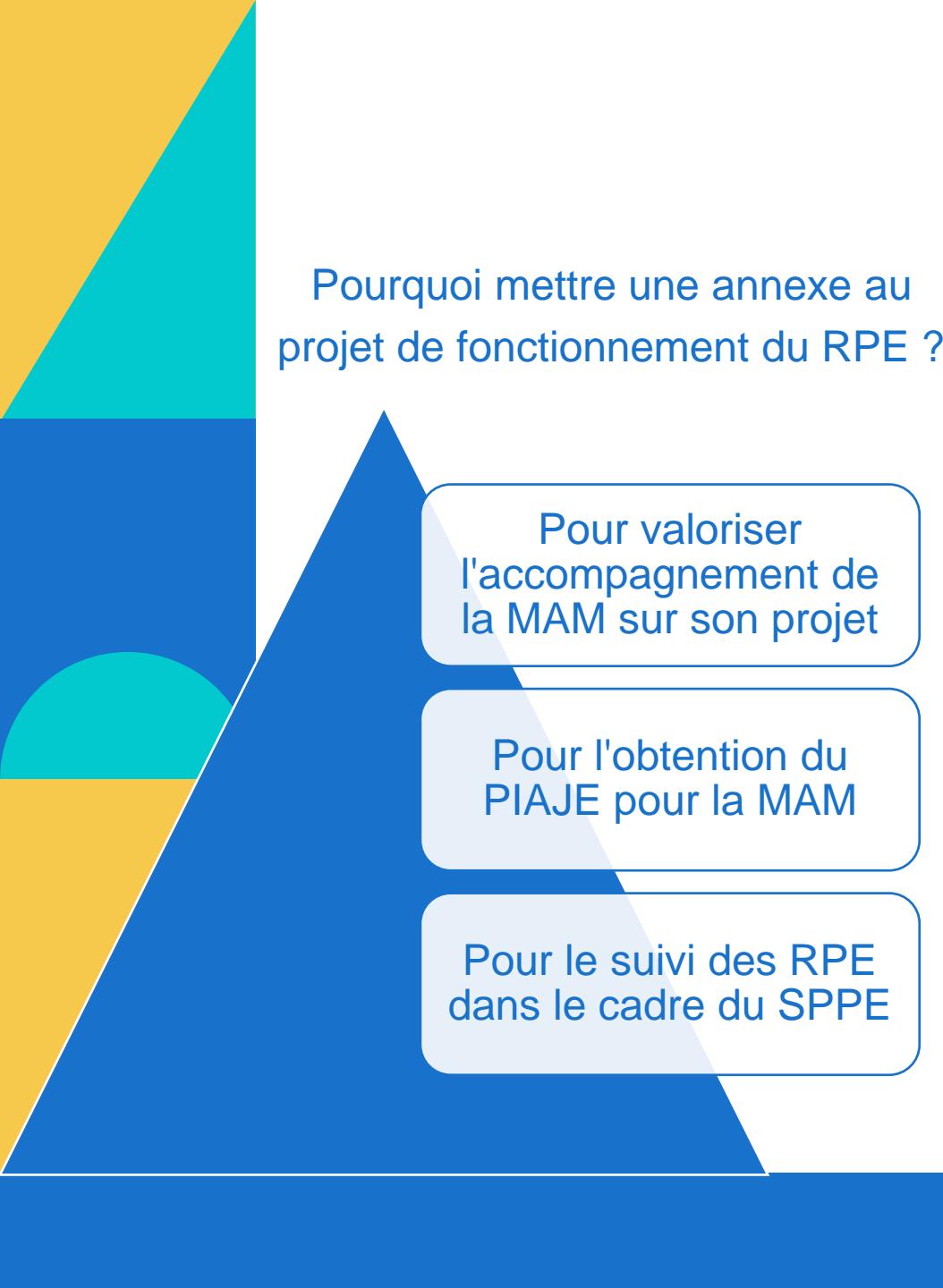
## Analyse portant sur la viabilité du projet en Mam

Concernant les Mam, le projet **reçoit l'avis favorable du Maire ou du Président ( CDC)** en cas de délégation de compétence. Cet avis est justifié au regard des besoins et de l'offre localement disponible et du schéma de développement le cas échéant conventionné dans le cadre de la CTG.

Si la commune ou le regroupement de communes gère ou délègue la gestion **d'un Relais petite enfance**, le soutien en investissement de la Caf au bénéfice du porteur de la Mam est conditionné à un engagement du Rpe à accompagner le collectif des professionnels qui la compose.

Cet engagement prend la forme d'un document complémentaire au projet de fonctionnement du Rpe et précisant la ou les Mam soutenues à ce titre.





Pourquoi mettre une annexe au  
projet de fonctionnement du RPE ?

Pour valoriser  
l'accompagnement de  
la MAM sur son projet

Pour l'obtention du  
PIAJE pour la MAM

Pour le suivi des RPE  
dans le cadre du SPPE

# Annexe au projet de fonctionnement

Modèle d'annexe



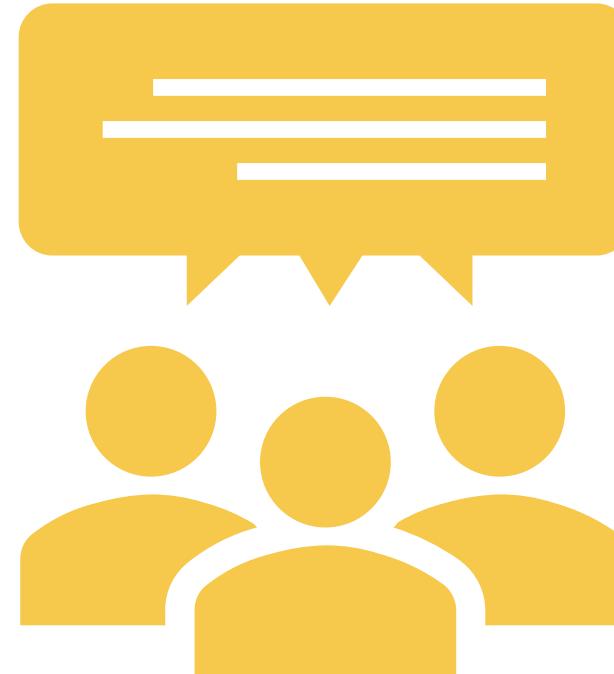
05

## Base documentaire [monenfant.fr](http://monenfant.fr)



# Sondage

Vous pouvez répondre à la question



# TOPO Base Documentaire



C'EST QUOI ?

C'est une **plateforme centralisée** (inspirée de SharePoint), où les animateurs RPE peuvent **facilement accéder et consulter du contenu** (PDF, PPTX, ...).



POUR QUI ?

Dans un premier temps, pour les **animateurs de RPE**, mais aussi **les référents monenfant.fr et l'équipe produit monenfant.fr**.



ACCESSIBLE OU ?

Cet espace sera accessible depuis l'**espace professionnel de monenfant.fr**.



QUEL TYPE DE CONTENU ?

Des guides, supports de formation, kits de com., retours d'expérience, de l'actualité, des documents liés au juridique ...



QUELLES REGLES DE GESTION ?

Une **arborescence claire et intuitive** sera proposée, avec la possibilité d'effectuer une recherche.

Les accès seront différenciés : des **owners** pourront gérer les fichiers, tandis que des **viewers** auront un accès en lecture seule.



[Lien pour être habilité](#)



## Pré-requis

### Pour l'accès à la base documentaire

- Les animateurs doivent être habilités par leur Caf

### Si habilitation en cours

- Mettre à jour les noms sur les habilitations et accès via les adresses mails (*annexe convention MEF*)

t accéder à la base

## Accès en tant qu'animateur RPE habilité

Espace privé des utilisateurs | Documentation RPE

- › Accueil
- › Gestion des structures

› Base documentaire RPE

## BASE DOCUMENTAIRE RPE

## Accès en tant que référents monenfant.fr et coordinateur RPE Caf

monenfant.fr Espace privé des CAF

Accessibilité

NON



CAF643 | Accueil

## ACCUEIL

- › Accueil
- › Guide utilisateur
- › Gestion des structures
- › Gestion des structures (RPE, LINF, EAJE et MAM)
- › Export de données
- › Gestion des demandes d'habilitations des structures

- › Modification des habilitations des gestionnaires
- › Gestion des demandes d'information sur les modes d'accueil
- › Gestion des demandes d'inscription des assistants maternels
- › Relance des ASM en attente de nouveaux éléments
- › Documentation RPE

# Visuel du site

Bien vérifier l'URL : doit être [//monenfant.fr](http://monenfant.fr)  
et non [//www.monenfant .fr](http://www.monenfant.fr)

Vider le cache du navigateur

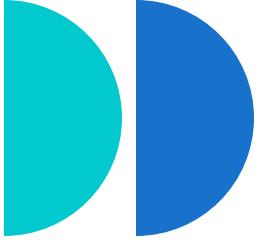
monenfant.fr DOCUMENTATION RPE

Accueil

Nom du dossier

- Accueil des familles
- Accueil des professionnels
- Appui Professionnels RPE

3 dossier(s) trouvé(s)



06

# Rapport IGAS



# Sondage

Vous pouvez répondre à la question

# Rapport IGAS



**L'accueil du jeune enfant par des assistants maternels** Concilier l'objectif de création de places à court terme avec ceux de qualité d'accueil et de conditions de travail

## Constats principaux

**Déclin du métier** : 237 000 assistants maternels en 2023 (vs 350 000 en 2013), âge moyen de 49 ans, 99 % de femmes.

**Offre d'accueil** : 31,5 places pour 100 enfants de moins de 3 ans ; meilleure répartition territoriale que les crèches, surtout en zones rurales/périurbaines.

**Satisfaction parentale** : 86 % des parents satisfaits de l'accueil individuel (vs 74 % en crèche).



# Synthèse du rapport



## ⚠ Difficultés et faiblesses

- **Manque de reconnaissance** et de visibilité du métier.
- **Formation initiale jugée insuffisante** (120h scindées), recommandation : bloc de 180h avec immersion.
- **Rémunération faible** : moyenne de 1 544 €/mois, forte disparité territoriale.
- **Isolement professionnel**, pénibilité (43h/semaine), complexité du lien d'emploi direct.
- **Départs massifs à la retraite** d'ici 2030 : risque de perte de 140 000 places.

## 🔗 Recommandations IGAS

- **Créer 100 000 places d'ici 2027** pour atteindre un taux de couverture de 70 %.
- **Réformer la formation** : fusion des modules, certification niveau bac, VAE, mutualisation.
- **Valoriser les MAM** (Maisons d'Assistants Maternels) et les crèches familiales.
- **Améliorer la gouvernance** : pilotage par la DGCS, harmonisation réglementaire, observatoire national.
- **Renforcer l'attractivité** : campagnes de communication, implication de France Travail, diversification des viviers.
- **Revaloriser la rémunération** : indemnité d'entretien, salaire minimum à 1/3 du SMIC, extension de Pajemploi+

## ✚ Crèches familiales

- **Déclin du modèle** : -40 % de places entre 2018 et 2023.
- **Avantages** : accueil individualisé, matériel fourni, encadrement, continuité de service.
- **Obstacles** : méconnaissance, statut juridique flou, rémunération souvent inférieure au libéral.

## 💡 Formation continue

- **Obligatoire** : 2 jours d'analyse de pratiques + 1 jour de formation/an.
- **Accès difficile** : 85 % hors temps de travail, 60 % le samedi.
- **Financement sous tension** : hausse des demandes, restrictions budgétaires.

## 💼 Statut et conditions de travail

- **Contrats précaires** : ruptures fréquentes, impayés, complexité contractuelle.
- **Protection sociale lacunaire** : faible recours à la médecine du travail, méconnaissance des droits.
- **Durée légale de travail** : 45h/semaine, recommandation d'alignement sur le droit commun.

# RSVA



La frise repère du développement du jeune enfant !



Questionnaire : Pour enrichir et adapter la prochaine version de l'outil.



# Sondage

Vous pouvez répondre à la question

**Merci de votre attention**

